LICENCE 1 STAPS - Examens Ecrits et Oraux Semestre 2 - Année Universitaire 20120-2021 Session 1

Ce tableau tient lieu de convocation

Ce calendrier d'examen est susceptible de modifications, voir site: https://www.univ-orleans.fr/fr/sciences-techniques/etudiant/examens-reglementationrse/examens-20202021

DATE	Convocation	Horaire	N° UE	UE	Nature	Durée	Lieu - ORLEANS	Lieu - BOURGES	Enseignants responsable des surveillances
LUNDI 3 MAI	9h45	10h	UE 204	Connaissances et pratiques d'intervention dans une APSA de spécialité	ECRIT	1h30	DISTANTIEL - Epreuves sur EXAM		N.POUPLOT
	15h45	16h	UE 207	Mise en œuvre de l'interdisciplinarité RSE uniquement	ECRIT	1h	DISTANTIEL - Epreuves sur Celene		E. LALO
MARDI 4 MAI	8h30	9h	UE 202 EC2	Psychologie et motricité EC2 Introduction aux neuro-sciences	ÉCRIT	1h	DISTANTIEL - Epreuves sur EXAM		J. LARUE
	10h45	11h	UE 205	Anglais appliquée à la motricité RSE uniquement	ECRIT	1h30	PRESENTIEL - Amphi 2	Amphithéatre du CREPS	C. GENTY
	13h45	14h	UE 203	Anatomie, physiologie et biomécanique appliquées à la motricité - EC1: Physiologie appliquée à la motricité	ÉCRIT	30 mn	DISTANTIEL - Epreuves sur EXAM		N. RIETH
				Anatomie, physiologie et biomécanique appliquées à la motricité -EC2: Anatomie et biomécanique appliquées à la motricité	ÉCRIT	30min			P. GERMAIN
MERCREDI 5 MAI	8h45	9h	UE 206	Connaissance et pratique d'intervention dans une APSA de polyvalence RSE uniquement	ECRIT	1h	DISTANTIEL - Epreuves sur Celene		H.GARRIGUES
LUNDI 10 MAI	9h15	9h30	UE 201 EC1	Histoire, sociologie et anthropologie de la motricité - EC1: Sociologie et anthropologie : Motricité et stratification sociale RSE uniquement	ÉCRIT	1h	DISTANTIEL - Epreuves sur Celene		J. LALLIER E.SAAD
	10h45	11h	UE 201 EC2	Histoire, sociologie et anthropologie de la motricité - EC2: Histoire : Motricité et stratification sociale RSE uniquement	ÉCRIT	1h			
	x	x	UE 202 EC 1	Psychologie et motricité EC1 Introduction à la psychologie	x	x	Contact: jacques.riff@univ-orleans.fr		J. RIFF

ATTENTION: RAPPEL: Tout candidat doit être en possession de sa carte d'étudiant ou à défaut de sa carte d'identité lorsqu'il se présente à un examen.

L'accès à la salle d'examen sera interdit aux candidats qui se présenteront après la communication des sujets.

Aucune sortie ne sera autorisée avant 1 heure de présence sur le lieu de composition.